

VILLEDoux

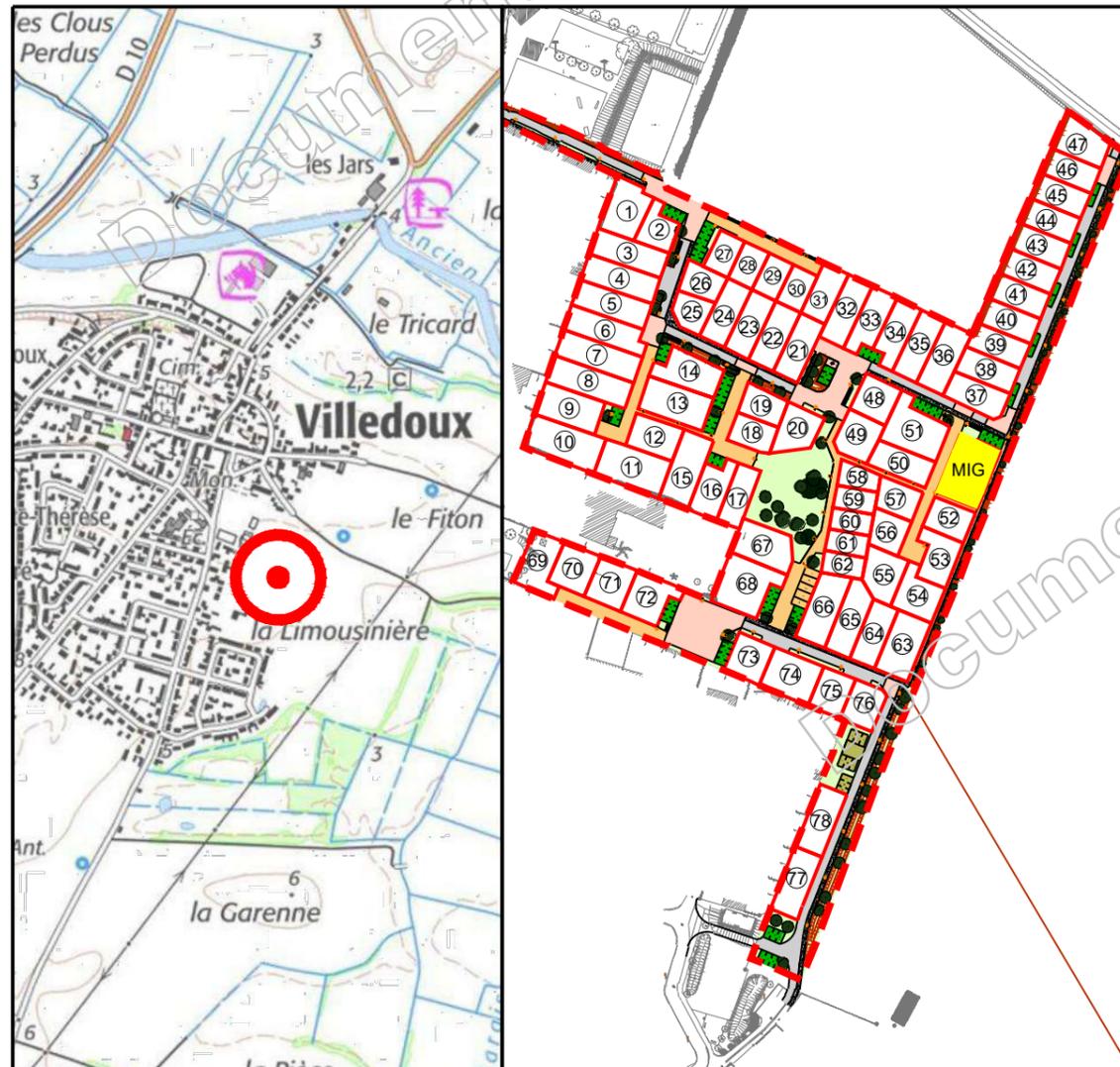
Lieu-dit " Le Champs du Bois "

LOTISSEMENT " Le Champs du Bois "

Maître d'ouvrage : "



PLAN DE SITUATION



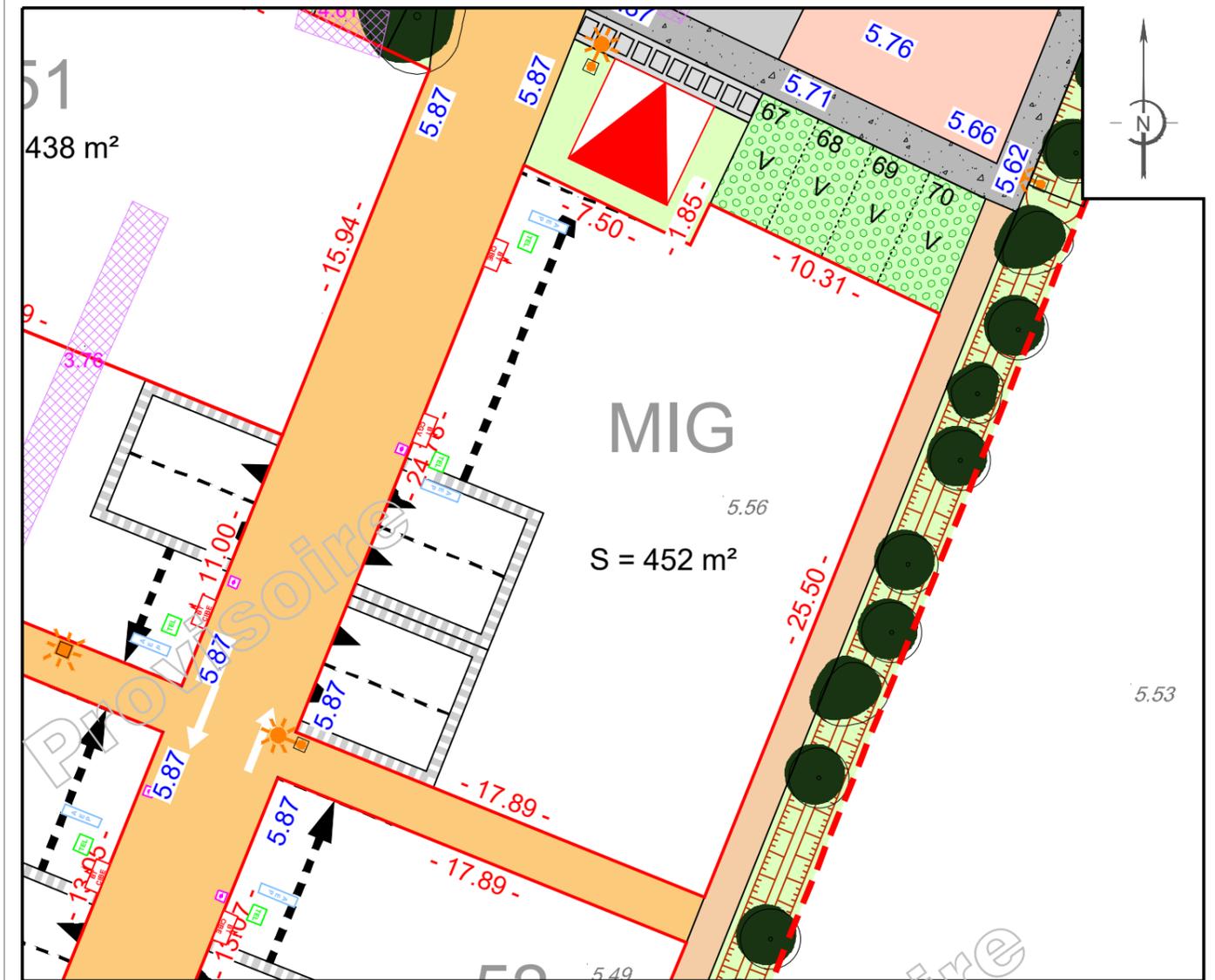
Permis d'aménager n° 017 472 23 C0001 délivré le 1 mars 2023
Permis d'aménager modificatif en cours d'instruction

SIT&A CONSEIL

M. PACAUD Philippe et M. THERRY Damien - Géomètres Experts associés
4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER
☎ : 05 46 34 13 24
✉ : larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DE L'ÎLOT MIG

Echelle : 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.
Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.
L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

<p>3 Emprise du Permis d'Aménager</p> <p>3 Limite parcelle</p> <p>3 Numéro lot</p> <p>S : 100 m²</p> <p>- 10.00 - Surface lot</p> <p>7.60 Cotation lot</p> <p>7.80 Cote altimétrique T.N. suivant relevé réalisé le 24/05/2023 par SIT&A Conseil</p> <p>7.80 Cote altimétrique voirie projet</p> <p>☉ Bornes</p> <p>☀ Candélabre / Borne lumineuse (position théorique)</p> <p>☛ Tabouret EU (position théorique)</p> <p>☑ Coffrets individuels (position théorique)</p> <p>➔ Sens de circulation</p>	<p>3 Numérotage des parcelles</p> <p>☉ Borne</p> <p>☀ Candélabre / Borne lumineuse (position théorique)</p> <p>☛ Tabouret EU (position théorique)</p> <p>☑ Coffrets individuels (position théorique)</p> <p>➔ Sens de circulation</p>	<p>LEGENDE</p> <p>☐ Aire de présentation des ordures ménagères</p> <p>☒ Position de sondages réalisés lors des fouilles archéologiques et altimétrie du point bas</p> <p>☐ Places de stationnement non fixes non closes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 6 m) et translation admise</p> <p>☐ Revêtement de surface / Enrobé clair</p> <p>☐ Cheminement piéton perméable / Calcaire sans liant</p> <p>☐ Revêtement perméable (de type Hydroway, béton poreux)</p> <p>☐ Zone engazonnée / Revêtement perméable</p> <p>☐ Place de stationnement visiteurs</p> <p>☐ Position du transformateur à confirmer</p> <p>☐ Noue</p> <p>☐ Arbre</p>	<p>CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE</p> <p>SUPERFICIE DU LOT : 452 m²</p> <p>SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 200 m²</p> <p>REFERENCE CADASTRALE</p> <p>SECTION : ZC n° en attente</p> <p>Dossier : 200724 Fait le : 15 décembre 2023</p> <p>Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :</p>
---	--	---	---